

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

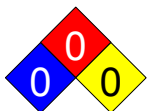
1 Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Miracle Mix (Poudre)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Plombage dentaire
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
GC America Inc.
3737 W. 127th Street
Alsip, IL 60803
USA

sds@gcamerica.com
- **Service chargé des renseignements:** Regulatory Affairs
- **Numéro d'appel d'urgence:**
During normal opening times (Mon.-Fri. 8:00 AM-5:00 PM CST): +1 (708) 597-0900
Transportation (CHEMTREC®) Emergency Telephone No. +1 (800) 424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
Le produit n'est pas classifié selon le Système Général Harmonisé (GHS).
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** néant
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul des directives internationales.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
La classification correspond aux publications actuelles des listes de substances internationales et est complétée par des indications tirées de la littérature et des indications fournies par l'entreprise.
- **Indications complémentaires:**
L'information fournie est en ce qui concerne la toxicité et les risques Note (s) de la composante individuelle (s) dans la formulation. Le risque (s) associé dépend de la voie (s) d'exposition. Le système d'évaluation du danger est entièrement basé sur l'existence du risque (s) et ne prend pas en compte la probabilité de risque (s) réduit grâce à l'utilisation et la manipulation correcte.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Système de classification:**
- **NFPA ratings (scale 0 - 4)**



Santé = 0
Incendie = 0
Réactivité = 0

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 1)

· **HMIS-ratings (scale 0 - 4)**

HEALTH	0	Santé = 0
FIRE	0	Incendie = 0
REACTIVITY	0	Réactivité = 0

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition / information sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- **Composants dangereux:** néant
- **Indications complémentaires:**
Si une substance est marquée par **, puis substance est un secret commercial . Cela est autorisé en vertu Hazard Communication Standard de l'OSHA (HCS) comme un secret commercial et sous SGH informations commerciales confidentielles (CBI) .
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Rincer à l'eau chaude.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 2)

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Mettre les personnes en sécurité.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
En cas de pénétration dans le sol, avvertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Suivre les instructions d'utilisation.
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 3)

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Protection respiratoire recommandée.
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux:** Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

Forme:	Poudre
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non déterminé.
- **Température d'inflammation:** Non déterminé.

(suite page 5)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 4)

· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité:	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non applicable.
· Vitesse d'évaporation	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	100,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 5)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

- **IARC (International Agency for Research on Cancer)**

jaune d'oxyde d'antimoine, de nickel et de titane	3
trioxyde de di fer	3

- **Carcinogenic categories' legend:**

IARC Group 1: The agent is carcinogenic to humans.

IARC Group 2A: The agent is probably carcinogenic to humans.

IARC Group 2B: The agent is possibly carcinogenic to humans.

IARC Group 3: The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans.

IARC Group 4: The agent is probably not carcinogenic to humans.

NTP K: Known to be human carcinogen.

NTP R: Reasonably anticipated to be human carcinogen.

- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12 Données écologiques

- **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

- **Résultats des évaluations PBT et VPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **VPvB:** Non applicable.

· **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination du produit

- **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

- **Catalogue européen des déchets**

18 00 00	DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (sauf déchets de cuisine et de restauration ne provenant pas directement des soins médicaux)
18 01 00	déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 6)

18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · Numéro ONU | |
| · DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT, TMD, ADN, IMDG, IATA | |
| · Class | néant |
| · Groupe d'emballage | |
| · DOT, TMD, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Non |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

- **Service établissant la fiche technique:** Regulatory Affairs
- **Contact:**
Regulatory Affairs
Telephone No. +1 (708) 597-0900
sds@gcamerica.com

(suite page 8)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 08/17/2015

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 08/17/2015

Nom du produit: Miracle Mix (Poudre)

(suite de la page 7)

· Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

HCS: Hazard Communication Standard (USA)

MSDS: Material Safety Data Sheet

SDS: Safety Data Sheet

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)

ECHA: European Chemicals Agency

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· Sources

• Manufacturers' MSDSs/SDSs

• OSHA (<https://www.osha.gov/dts/chemicalsampling/toc/chmcas.html>)• TOXNET (<http://toxnet.nlm.nih.gov/>)• ECHA (<http://echa.europa.eu/>)• EnviChem (www.echemportal.org)

• CAS Registry Number is a Registered Trademark of the American Chemical Society.

· Remarques:

Número de Registo CAS é um trademark registrada da American Chemical Society . CHEMTREC é uma marca de serviço registrada da American Chemistry Council , Inc.

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.